Agde, le 23 janvier 2020

REUNION DU 22 JANVIER 2020
COMITE DE QUARTIER « MONACO SAINT LOUP »

A - VIE QUOTIDIENNE

1- Devant Orphéopolis et devant le Mas des Silènes (Boulevard des Hellènes) Une partie des trottoirs a été refaite, reste l'autre partie à refaire (goudronnage).
Réponse :
Une réfection partielle du trottoir sera réalisée par la régie.

2 - Passage JF Bouillon Landais : nettoyage des bancs en béton.
Réponse :
Les bancs seront nettoyés.

3 - Au numéro 5 rue Etienne Rigaud, existe-t-il un projet de cabinet d'orthophoniste ? Si oui cela engendrera des problèmes de stationnement des riverains et encombrera certainement le passage JF Bouillon Landais.
Réponse :
Les services de la ville n'ont pas de demande à ce jour concernant ce dossier.

4 - Devant le lycée, il existe une « pizzeria ou une boutique de vente à emporter ». Une véranda a été construite (permis de construire ?). Cette boutique est-elle enregistrée au registre du commerce ? Qu'arriverait-il en cas d'intoxication alimentaire des lycéens ?
Réponse :
Une autorisation de permis n° 34003 19 K 0132 a été délivrée le 12/06/2019 pour un auvent sur terrasse du snack.
Concernant les intoxications alimentaires, cela dépend la DDPP, Direction Départementale de la Protection de la population.

5 - Un panneau « interdiction au plus de 3,5 T » a été installé à l'entrée du Puits de SÔ. Qu'en est-il des autres accès, notamment par le Hameau des Fleurs ?
Réponse :
Un panneau d'interdiction au plus de 3t5 sera installé avec un panonceau sauf service ;

6 - Rue de la Vérité : Prévoir le goudronnage (demande déjà évoquée il y a plusieurs mois)
Réponse :
Cette demande est listée mais ne fait pas partie des demandes priorisées.

7 - Rue de Janin : quel est le projet pour remplacer l'ancienne Gendarmerie ?
Réponse :
Les services du département de l'Hérault prévoient de créer une structure d'accueil pour la petite enfance.

8 - Boulevard des Hellènes : de nombreux riverains se plaignent de cet arrêt de bus (bus de la ville et non pas les cars scolaires) qui entrave la circulation, notamment aux heures d'entrée-sortie du Lycée. Pourquoi l'arrêt de bus n'est-il pas dans la contre-allée justement réservée aux bus comme celui qui a été entièrement rénové devant l'Intermarché, route de Sète. Y a-t-il des réglementations différentes entre le boulevard des Hellènes et la route de Sète ? De plus cet arrêt est utilisé par les conducteurs pour faire une pause et reste longtemps à l'arrêt créant ainsi des embouteillages. Cet arrêt est également très dangereux car les lycéens utilisant ce bus de la ville ne traversent pas sur le passage clouté mais coupent la route derrière les bus sans qu'il soit possible de les apercevoir en temps utile. Qu'arrivera-t-il le jour où un groupe de lycéens se retrouvera accroché par un véhicule ?

Réponse :

La contre allée située devant le lycée Loubatières est utilisée par les transports scolaires, les lignes urbaines ne peuvent pas l'emprunter sous peine, aux heures de pointe, de se retrouver bloquées, étant donnés la présence des cars scolaires et des temps importants de descente et montée des élèves lors des déposes et prises en charge. Les lignes urbaines se retrouveraient avec des retards importants.

Nous ne pouvons non plus procéder à un arrêt en double file à l'intérieur de cette allée du fait des obligations de mise en accessibilité pour les réseaux urbains (pas d'obligation pour le scolaire).

Sur la Route de Sète, nous avons utilisé les emplacements existants (ancien délaissé créé pour le passage du Tour de France), le nombre de véhicules et la vitesse plus élevée rend plus sûre l'utilisation d'un arrêt hors voie de circulation.

L'arrêt de bus dessert le centre hospitalier et non le lycée (lignes urbaines), le Boulevard des Hellènes est en zone 30, les piétons peuvent donc traverser où ils le souhaitent, la vitesse réduite permet d'éviter les accidents (encore faut-il que cette vitesse soit respectée par les automobilistes). Cependant, la présence, en amont et en aval, de passage piétons rend obligatoire l'utilisation de ceux-ci. Ils sont placés approximativement à vingt mètres de l'arrêt, la visibilité est donc excellente, traverser aux passages piétons n'entraîne donc aucun danger. Le volume de véhicules présent aux heures de pointe réduit de fait la vitesse des voitures et appelle en toute logique le conducteur à plus de vigilance...

9 - Stationnement Boulevard de Pantelleria :

Quelques riverains soulèvent à nouveau cette question :

Création de places de stationnement à la place de quelques espaces verts actuels (pelouse) ou Création de places marquées sur la chaussée avec possibilité de sens de circulation unique (celui-ci pouvant se faire depuis le bas de la pente du Bd de l'ETNA, actuellement en sens unique, peut être sous forme de « interdit sauf riverains »…

Réponse :

Une consultation sera mise en place durant le 1er semestre de cette année afin de recueillir l'avis des riverains.

CQ :

- Parking de l'établissement « BUT » :

Demander au propriétaire de nettoyer plus souvent. L'agence bancaire a été infestée de rats.

- Rue de l'Oasis :

Les riverains se plaignent de chiens agressifs qui se trouvent dans une maison en bout de rue (les brises vues sont en lambeaux).

- Rue de la Vérité : reprendre les enrobés.

- Boulevard Mitterrand :

Surélever les panneaux annonçant les passages piétons.

- Quartier du Capistol :
Manque des arrêts de bus.
- Fibres :
Les agents qui installent la fibre dans le quartier font des dégâts sur la voirie et ne comptent pas prendre la réparation en charge.
- Stade Rivalta :
Le stade est allumé en permanence. Jour et nuit.
- Mont Saint Loup :
Un carré d'arbres a brûlé et séché les arbres aux environs, pouvez-vous nettoyer ?

SECURITE

Luc Larose a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité.
- Contrôles routiers : 19
- Accident circulation : 18
- Mises en fourrière : 5
- Troubles à l'ordre public : 33
- Domaine Délinquance de Voie Publique : 11
- Domaines divers : 76
- Recherches signalements : 21
- Gestion du Domaine Public/Privé : 19

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

PROGRAMME D'ENROBE

Chaque année la ville investit dans son patrimoine routier sur de l'entretien de voirie.
Ce sont près de 180 km (630 000m²) de voirie inter urbaine qui sont concernés auquel s'ajoute autant de voies piétonnes.
Pour maintenir un réseau routier sécurisé et de qualité, ce sont près d'1 500 000 € qui sont investis chaque année dans les différents quartiers.
L'arbitrage des investissements et donc des voiries se fait au travers d'une visite de terrain ou de Numéros verts.
En découle une analyse technique (structure, réseaux, trafic..) permettant de conforter les procédures de réfections et définir les coûts des travaux.
Sur ce quartier dans le courant du 1er trimestre 2020, la réfection des voiries suivantes sera programmée :
- carrefour du Monaco (affaissement)
- rue Henri Dunant
- rue de Madrid (chaussée)
- rue de Rome (trottoir devant laboratoire)
- Bd Jean Monnet

L'engagement des travaux sur l'ensemble de la ville a débuté depuis mi janvier.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

MISE EN ACCESSIBILITE DES QUAIS DE BUS

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), la Ville d'Agde a entrepris la mise aux normes de tous les arrêts de bus avec le concours de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les travaux consistent à rehausser et élargir un quai soit 18 cm de haut et au minimum 1.80m de large permettant le croisement des différents usagers.
L'aménagement doit également favoriser du contraste sur ces revêtements et doit comporter des rampes conformes à l'accessibilité PMR.
En agglomération, les points d'arrêts doivent obligatoirement être en pleine voie (sauf pour un arrêt de régulation) afin que le bus puisse s'arrêter au plus près de la bordure et de réduire les manœuvres (et donc de réduire les temps de parcours), Cela permet d'éviter le stationnement sauvage qui rendrait le point d'arrêt totalement inaccessible.
Le montant des travaux s'élève de 5 000 à 15 000 € par quai selon la configuration ; pris en charge à hauteur de 50% par la CAHM.
Aujourd'hui, 57 quais ont été rendus accessibles. Il reste 53 quais à mettre aux normes.
Un arrêt de bus en alvéole mesure au minimum 35m de long, contre 12m pour un arrêt en ligne.
Sur les 48 quais mis en conformité à Agde, 5 ont été conservés en alvéoles (points de régulation, établissements scolaires...) et 3 ont été mis en ligne conformément aux normes. Un point d'arrêt existant en pleine voie a été mis en alvéole pour que les bus puissent faire leur régulation à leur terminus. Les 39 autres quais n'ont pas changé la configuration du point d'arrêt puisque les bus s'arrêtaient déjà en pleine voie

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le déploiement de la fibre mutualisée concerne :

- 47 574 prises adressables (logements à couvrir)
- 111 points de mutualisation (armoire de rue) implantés
- 5 têtes de réseau (NRO) construits

Depuis le 1er janvier 2019, la société SFR procède, seule, au déploiement du réseau qui sera mutualisé pour l'ensemble des opérateurs souhaitant commercialiser des offres fibres sur la commune.
Au 31 décembre 2019, la commune comptait 23 000 prises déployées et éligibles à des offres commerciales de raccordement.
Le suivi du déploiement de la fibre sur la commune est consultable sur le site internet développé par l'Autorité de régulation des communications et des Postes à l'adresse suivante : cartefibre.arcep.fr.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public de la Ville réalisés au titre du Partenariat Public Privé, il a été procédé au remplacement des sources lumineuses des lanternes d'éclairage du quartier du Puits de So.
Au total, il a été procédé au remplacement de 128 sources lumineuses à technologie ancienne (lampe Sodium Haute Pression) par des kits à technologie LED.
Le matériel installé précédemment consommait près de 85 W alors que les nouvelles sources LED ont une puissance de 38,1 W chacun.
Ce plus, ces nouveaux matériels bénéficieront d'un abaissement en fin de soirée pour réduire leur consommation.

Avec l'installation de ces nouveaux matériels, la consommation annuelle en électricité pour ce quartier va passer de 44 000 kW/an à 20 000 kW/an.
Le montant de ces travaux s'élève à près de 67 000 € HT.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

GESTION DE LA FORET COMMUNALE

Dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale réalisé par l'Office National des Forêts, les équipes de l'ONF ont identifié une mortalité des pins d'Alep due à la colonisation des troncs par des insectes ravageurs de la famille des scolytes : l'hylésine destructeur et l'érodé.
Ces deux insectes coléoptères se nourrissent et se reproduisent en masse dans les arbres affaiblis par les à-coups climatiques et stress hydriques de ces dernières années
Leur développement larvaire provoque le dessèchement irrémédiable des arbres ce qui peut entraîner leurs chutes.
Pour éviter le risque de contamination massive et pour la sécurité des usagers de la forêt, les mesures sanitaires préconisées par les services de l'Etat sont la coupe des arbres malades, le broyage sur place des branches et l'évacuation des troncs hors de la forêt.
Les travaux réalisés par les équipes de l'ONF ont débuté le lundi 20 janvier pour une durée d'une quinzaine de jours.
Le montant de ces travaux s'élève à près de 25 000 € TTC.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

DEMARRAGE DES TRAVAUX – SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU

Pour rappel, le projet prévoit la suppression du passage à niveau 288 se situant Route de Bessan. Ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage SNCF et Ville d'Agde.
Ce projet d'ampleur a nécessité le concours de la CAHM, du Département, de la SNCF et de la Ville d'Agde pour financer le programme d'un montant estimé à 18 millions d'euros.
Le planning prévisionnel de cette opération est :

- 1er trimestre 2020, démolition des bâtiments le long de la route de Bessan
- 1er trimestre 2020, réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable
- 3ème trimestre 2020, dévoiement des réseaux sur l'emprise du projet
- 1er trimestre 2021, dévoiement des réseaux secs voies ferrées SNCF
- De novembre 2021 à février 2022, réalisation des blindages pour le cuvelage de l'ouvrage
- A partir de mars 2022, réalisation du Génie Civil (Tablier et cuvelage) et des voiries.
- Ces travaux nécessiteront 3 interruptions du trafic ferroviaire en novembre 2021, mai et octobre 2022.
- Fin des travaux prévus en début 2023.

A ce jour, le projet sera présenté à l'Inspection des Sites et à la DDTM pour validation patrimoniale auprès de l'institution Pôle Canal, le jeudi 16 janvier au matin.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

CHATEAU LAURENS

La CAHM porte le chantier de restauration de la Villa Laurens pour un budget global d'environ 10 Millions d'euros et une durée de trois ans. Ce chantier vise la restauration d'un édifice majeur du territoire, voué à devenir un pôle culturel d'échelle régionale voire nationale compte tenu

de son histoire et de ses spécificités architecturales et décoratives autour de l'art nouveau et des arts décoratifs.
Fin 2016 – début 2017, le chantier de restauration a démarré. Le service représente la maîtrise d'ouvrage, participe aux réunions de chantier, suit les opérations pilotées par la maîtrise d'œuvre et sert d'interface avec les partenaires financiers du projet et plus particulièrement la DRAC Occitanie dont la restauration du monument historique classé dépend.

État des travaux au 1er septembre 2019
Petits appartements restaurés à 70 %:
Planchers/parquets, menuiseries, lambris et grands vitraux : reposés.
Décor plafonnant « Appolon sur son char » reposé (Œuvre du peintre Anquetin)
Serre bords d'Hérault : lambris, menuiserie, staff et escalier posés, en cours de mise en peinture.
Corps Nord (côté voie ferrée) restaurés à 80 % y compris les façades extérieures (enduits, peinture ornementale en couleur etc.
Écurie et grange (futur atelier pédagogique) restaurées
Serre en cours de restauration (toiture, ferronnerie etc.)
Corps central restauré à 60 %
Grande Terrasse restaurée et étanche avec ses balustres et corniche et remise en peinture des éléments architecturaux ; Parapluie au-dessus du Kiosque égyptien : greffe de pierre terminée, traitement de la charpente en fer en cours.
En attente : repose des ferronneries et des verres plafonnant.
Péristyle (colonnade d'entrée) : plafond recréé, traitement des enduits (support à la peinture décorative) refait, y compris encadrement en pierre des fenêtres.

Façade principale restaurée y compris sculpture des pierres, mise en couleur des quelques éléments architecturaux en attente.
La restauration des décors intérieurs se poursuit (Salon mauresque, grand salon etc.)
- repose des grandes fenêtres 100 %
- plafonds en bois peints du grand vestibule reposé
- plâtres et staff des chambres et autres pièces effectués à 100 %
- Laboratoire : plafond en staff ainsi que les enduits, mise en couleur à venir ; la repose des fenêtres et des vitraux est terminée.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques
L'AGENOUILLADE
Pour rappel, le projet prévoit le réaménagement du site de l'Agenouillade sur une superficie totale d'environ 8 000 m², en 2 phases de travaux :
- Fin 2018, la réalisation du parvis de l'église par un traitement de sol sur 300 m². Cette intervention a permis de résoudre les problèmes d'infiltrations.
- Dans un second temps, le projet prévoit, sur le second semestre 2019, un réaménagement d'ensemble. Il s'organise autour d'un cheminement piétonnier allant du parvis de l'église à la chapelle, permettant la procession autour de notre Dame.
Les cheminements basaltiques voués à la procession ont été réalisés à 100 %.
L'enfouissement des réseaux a également été réalisé à 100 %.
Le revêtement en terre Pignan sur l'ensemble de la place a été réalisé à 80 %.

Reste à réaliser : la pose des bornes qui réguleront les accès au site, le mobilier urbain, les mâts d'éclairage et les voiries attenantes.
La fin prévisionnelle des travaux est prévue pour fin février 2020.
Coût estimé environ 360 000 €.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

FORT DE BRESCOU

CONTEXTE ET OBJECTIF : Le Fort de Brescou de par sa situation, son architecture et son histoire constitue l'un des joyaux patrimoniaux de notre cité dont il est la carte postale emblématique. Malheureusement son état se dégrade de manière très régulière et cet édifice est aujourd'hui en péril. C'est pourquoi, depuis plusieurs années déjà, la Ville d'Agde a décidé de s'engager dans une action d'envergure dont l'objectif est de conforter, réhabiliter et valoriser le Fort de Brescou. Ainsi, après avoir effectué plusieurs études préalables indispensables à la préparation du programme et mis en place une collaboration étroite avec la DRAC, la Ville s'est engagée depuis fin 2016 dans une vaste opération de réhabilitation venant prolonger la dynamique de sauvegarde engagée conjointement avec l'association des Amis du Fort de Brescou depuis 2012.

STRATEGIE DU PROJET : Notre démarche s'articule autour de 3 phases majeures :

- PHASE 1 (en cours) : Diagnostic et travaux de première urgence ;
- PHASE 2 : Restauration et réouverture au public ;
- PHASE 3 : Revalorisation par la mise en œuvre du projet culturel.

METHODOLOGIE : Compte tenu de l'ampleur et de la spécificité technique et architecturale de cette réhabilitation, la Ville a choisi de désigner un maître d'œuvre pour l'assister tout au long de cette opération : Monsieur Frédéric MARTORELLO, Architecte du Patrimoine accompagné du Cabinet COVALENCE (qui intervient par ailleurs sur la restauration de Notre Dame de Paris).

AVANCEMENT DU DOSSIER :

A ce jour, les investigations menées ont permis d'aboutir à :

- ✓ L'élaboration d'un diagnostic général complet du monument rassemblant toutes les données accessibles (levés architecturaux, levés topographiques, levés 3 D et photographies, données géotechniques, données géologiques des matériaux, procédés de construction, données structurelles et pathologies du bâti…). A l'issue de ce diagnostic le maître d'œuvre propose un parti de restauration du monument. Cette étude va faire l'objet d'une présentation et d'une discussion en Comité Scientifique et Technique de la DRAC Occitanie au court du premier trimestre 2020, préalable incontournable pour conforter le partenariat financier avec l'Etat et la Région Occitanie.
- ✓ La définition et la mise en place de mesures de mise en sécurité d'urgence du site et de ses abords (Signalisation du danger et interdiction des accès maritimes et terrestres aux abords des zones dangereuses à l'intérieur et à l'extérieur du monument) ;
- ✓ La définition d'une opération de travaux d'un montant de 782 000 € TTC prévoyant la mise en œuvre des mesures d'urgence sur le front Est qui est le plus exposé à savoir :

- Bastion Sainte Anne : Reconstitution de la chaîne d'angle effondrée lors de la tempête de février 2018 et reconstitution d'une partie du parement après purge des éléments instables ;
- Bastion Saint Antoine : Confortement du support rocheux et bouchage du « sablier » par lequel le remblai sur lequel est adossé le rempart s'évacue vers la mer puis construction d'un parement dans le prolongement du parement existant pour protéger le support rocheux.

La première partie de ce chantier s'est déroulée sur l'année 2019 selon le timing suivant :
- Mars : 1er héliportage des matériels et matériaux.
- Avril – Mai : Essais et mise au point des protocoles.
- Juin – Juillet – août – septembre – mi octobre : Travaux

Le bilan au 15/10/2019 est le suivant :
- Chaîne d'angle du bastion Sainte Anne reconstituée à 100 % ;
- Parement du bastion Sainte Anne reconstitué à 25 % ;
- Sablier du bastion Saint Antoine bouché.

La deuxième partie de ce chantier est programmée entre mai et octobre 2020. Elle prévoit la finalisation de cette première opération à savoir :
- Parement du bastion Sainte Anne reconstitué à 60 % ;
- Protection du support rocheux par la construction d'un parement au pied du bastion Saint Antoine.

SUITE DES OPERATIONS :

✓ En 2020, le maître d'œuvre va travailler sur la définition et calibrage d'une nouvelle opération de travaux dont l'enveloppe globale devrait se situer entre 400 000 et 500 000 € HT. Les travaux correspondants seraient quant à eux engagés au printemps 2021 ;

✓ Le maître d'œuvre a également défini une intervention d'un montant global de 85 000 € TTC qui permettrait la restauration de la tour du fanal ; Cette opération a été proposée à l'Association des Amis du Fort de Brescou qui souhaite la financer en totalité en 2020.

Ces opérations sont toujours menées en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels habituels que sont l'Etat par le biais de la DRAC, la région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault auprès desquels des demandes de financements ont été et continueront à être effectuées. La recherche de mécènes et de fonds privés se poursuit concomitamment sous l'égide de la Fondation du Patrimoine et en collaboration avec l'Association des Amis du Fort de Brescou.

Présents :
M FREY, M BENTAJOU, M. SAIGNES, M DUBOIS, M SABLAIROLES, M HERAL, M.LAROSE.
Représentants du comité de quartier :
M. BARRA, M. BENETEAU, M. BOREL, M. CANARELLI, M. CASTAN, Mme DOUAY, M DURBAN, M. FLEGIER, M. GACHES, Mme PIGNATELLI, M. ROUVROY, M. VARENNE.
Absents :
M. AMIEL, M. BENECH, Mme KUGEL DORION, Mme LEFEVRE, Mme MARCENAC.